



Traité Troumot

Michna 6 - Chapitre 8

ניקורי תאנים וענבים והקישואין והדלועין והאבטיחים
והמלפפונות, אפילו הן ככד אחד גדול ואחד קטן, אחד תלוש
ואחד מחובר כל שיש בו ליחה, אסור. ונשוכת נחש אסורה,
מפני סכנת נפשות.

Des figues ou des raisins, ou des cornichons, ou des courges, ou des pastèques, ou des concombres percés, même s'ils sont en grande quantité, qu'il s'agisse de petits ou de grands, de fruits détachés ou en terre, tous ceux qui ont du jus, sont interdits. Tout ce qui est mordu par le serpent est interdit à cause du danger de mort.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions